

AR PREFECTURE

006-210600540-20180618-0782018-DE
Regu le 19/06/2018

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 078/2018

OBJET : Relative au déplacement et à l'aliénation d'une portion de chemin sis à La Jonquièrè

L'an deux mille dix-huit, le 18 du mois de Juin à 20 heures.

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Juin 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Sophie ESPOSITO / Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA /Pierre VESTRI/ Jérémy GIBELIN / Véronique PINAL.

PROCURATIONS : Taoufik FATFOUTA à Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO à Jean-Yves LESSATINI/

ABSENT : Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER / Marc LEROY/ Françoise DAMILANO/ Eddie DEGIOVANNI / Mélanie MORINI / Régine RODRIGUEZ /

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code rural et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le décret n°2015-du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Considérant qu'afin de permettre la réalisation du projet de villas sur les parcelles B367, B368 et B375 ayant fait l'objet d'une cession autorisée par délibération du Conseil municipal en date du 4 août 2014, il y a lieu de procéder au déplacement et à l'aliénation de l'assiette du chemin communal sis au quartier Jonquières entre les parcelles B367, B375 et B1309.

Considérant que pour des facilités d'accès pour le public ledit chemin doit être déplacé au sud de la parcelle B1696 appartenant à la commune et en bordure de la voie existante entre la Corniche Normandie Niemen et le Canal de Sainte-Thèle,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal :

Autorise le déplacement au sud de la parcelle B1696 et autorise l'aliénation du chemin rural du quartier Jonquières sis entre les parcelles B367, B375 et B1309, matérialisé en rose sur le plan joint en annexe

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et tous les documents se référant au déplacement et à l'aliénation après enquête publique du chemin précité,

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 20

Absents : 07

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR MOISTEYAN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/06/2018
et publication en mairie le : 20/06/2018

AR PREFECTURE

COMMUNE DE DRAP 782018-DE

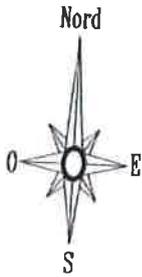
Reçu le 19/06/2018
Lieu-dit : Jonquières

Cadastre section B n°367, 368 et 375

PLAN TOPOGRAPHIQUE

PROJET DE DEPLACEMENT d'un sentier communal

Echelle 1/250



EXPENSES GARANTIS - APPLICATION DU PLAN EN CAS D'INDICATION
D'UN BORNAGE CONTRADICTOIRE

LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ (APPARENTES OU PRESUMÉES) NE SERONT GARANTIES
QU'APRÈS BORNAGE CONTRADICTOIRE ET SIGNATURE D'UN PV DE BORNAGE ;
ET DELIVRANCE PAR LES ADMINISTRATIONS COMPÉTENTES D'UN ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT
FIXANT LES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC (routes nationales, départementales, communales .)

INFORMATIONS TECHNIQUES

Les systèmes planimétrique et altimétrique utilisés ne sont pas rattachés au RGF 93 et au NGF
La flèche "Nord" positionnée sur le plan ci-contre correspond à celle indiquée sur les documents
existants ou futurs (plan cadastral). Son orientation reste approximative

Référence dossier : P 2942 - mai 2018 - Ind 01

Fond de plan : Dossier P 2942 - sept / oct. 2013 - Ind. 01

Pierre LOPPIN

GEOMETRE - EXPERT **** 7, Rue Antoine Scaillet - 06340 LA TRINITE
Tél. 04 93 54 67 99 *** Fax 04 93 27 95 49

Référence à l'ordre : 3827